

Argument pour les réunions publiques de L'instance lacanienne

Année 2022-2023

Mise à l'étude de l'article de Lacan, « La psychanalyse et son enseignement », paru dans les *Ecrits*, correspondant à son intervention lors de la séance du 23 février 1957 à la Société française de Philosophie. Texte pour lequel il est important de noter qu'il vient un an après « Situation de la psychanalyse et formation du psychanalyste en 1956 », où Lacan distingue d'emblée la situation *vraie* de la psychanalyse de la formation *valable* du psychanalyste (*Ecrits*, p. 459) : « Car si nous avons pu définir ironiquement la psychanalyse comme le traitement qu'on attend d'un psychanalyste, c'est bien pourtant la première qui décide de la qualité du second » (p. 460).

Dans le texte de 1956, Lacan amorce son propos avec la question suivante : Qu'est-ce que la psychanalyse nous enseigne, et comment l'enseigne-t-on ? Puis s'adressant aux philosophes : Quel est ce quelque chose que l'analyse nous enseigne qui lui soit propre, ou le plus propre, propre vraiment, vraiment le plus, le plus vraiment ? Lacan se plaint que plus personne ne songe à y répondre par ce simple mot : l'inconscient. Il presse indirectement les analystes à répondre et les encourage à l'ouvrir pour donner les raisons de leur pratique, ce à partir d'une mise en question de l'inconscient en tant qu'il est « soutenu par une structure identique à la structure du langage ».

Lacan termine ainsi son intervention : « Tout retour à Freud qui donne matière à un enseignement digne de ce nom, ne se produira que par la voie, par où la vérité la plus cachée se manifeste dans les révolutions de la culture. Cette voie est la seule formation que nous puissions prétendre à transmettre à ceux qui nous suivent. Elle s'appelle : le style. » Ce qui n'est pas sans écho avec le style même de Lacan dans ses écrits, qui nécessitent pour leur lecture une mise au travail impliquant d'y mettre du sien.

En 1957, Lacan n'a pas encore fondé sa propre école qui marquera en 1964 une rupture institutionnelle cruciale et définitive par rapport à l'IPA, mais son texte n'en demeure pas moins critique – par exemple envers l'environnementalisme (nous dirions aujourd'hui « culturalisme ») ou encore envers l'autonomie du moi –, et surtout annonciateur de positions à venir. Il faudrait lire aussi son « Allocution sur l'enseignement » prononcée pour la clôture du congrès de l'EFP le 19 avril 1970 (*Autres écrits*).

Nous nous proposons de reprendre ces questions à notre compte dans le cadre de L'instance lacanienne et de nous demander : en quoi ce que Lacan avance dans ce texte s'accorde avec les orientations de L'instance lacanienne ? et quelles sont les conditions de l'enseignement digne de ce nom dans une Ecole de psychanalyse, articulant transmission et formation, contingence et détermination ?

L'instance lacanienne est une association, pour ce qui est du cadre juridique, et une Ecole, distincte mais qui y est articulée. L'instance s'appuie sur une Déclaration d'orientation. Elle a pour

objectif la transmission de la psychanalyse selon l'enseignement de Freud et de Lacan, et la formation des psychanalystes, pas sans la passe, qui est une condition nécessaire – mais non suffisante – pour une Ecole dite lacanienne. Le fait d'intégrer les questions sur la formation du psychanalyste dans les structures mêmes de l'Ecole fait partie de la formation.

Il revient :

1. tout d'abord de mettre au travail ce qui concerne *l'articulation école/association*, qui s'appuie sur la distinction du *gradus* et de la *hiérarchie*. Plus particulièrement les différences de formation en examinant la distinction entre *AE*, résultat de l'expérience de la passe et de la nomination, et *AME*, titre qui existait à l'Ecole freudienne de Paris et qui existe toujours dans des écoles comme les Forums ou l'Ecole de la Cause, mais que nous n'avons pas retenu pour L'instance.

2. d'autre part de définir ce qui est attendu par les deux termes *transmission* et *formation*, dont le premier s'articule à la psychanalyse (quelle psychanalyse ? Qu'entend-on par psychanalyse ?) et l'autre aux psychanalystes (Comment et pourquoi devient-on psychanalyste, et comment le reste-t-on ?).

3. aussi, une fois ces objectifs précisés (peut-être cela doit-il se travailler dans le même temps) de réfléchir aux moyens que nous avons à disposition (la passe, les cartels, les publications, mais aussi les séminaires, le cardo...) ou que nous souhaiterions mettre en place, au regard de la structure de L'instance (l'articulation association/école) et de la Déclaration d'orientation, pour répondre à ces objectifs. Quels sont les effets des dispositifs sur chacun ? Comment chacun peut-il s'en emparer ? En quoi participent-ils de la formation de l'analyste et de la transmission de la psychanalyse ?

4. Comment chacun de nous s'y prend, collectivement et en tant qu'*épars désassortis* (« Préface à l'édition anglaise du séminaire XI », 17 mai 1976), pour faire exister une Ecole de psychanalyse en matière de formation et de transmission selon des conditions posées par Lacan ?

S'il y a bien une articulation entre école et cure, du fait même de l'articulation entre intension et extension (articulation qui n'est pas la même dans la cure et dans l'école), il n'y a pas lieu de confondre les deux espaces que sont la cure et l'école en ce qui concerne la formation et la transmission. Il s'agit de définir ce qui peut être attendu d'une école, quels sont ses objectifs de travail. L'Ecole est-elle en mesure de donner des garanties sur la formation de ses membres ? sur leur pratique ? sur le contrôle ?

Le hiatus entre pratique et théorie se pose-t-il de la même façon dans la cure et dans l'école ? Si les notions propres à la psychanalyse y sont communes, elles ne sont pas à entendre de la même place, ce qui marque une différence. Ainsi en est-il des quatre concepts fondamentaux que sont l'inconscient (et ses formations), le transfert (et le sujet supposé savoir), la répétition, la pulsion mais aussi le rapport à la division entre savoir et vérité...